



Barème pour le recrutement des personnels détachés AEFE

Nom de l'établissement : Lycée Français de Saint-Domingue

Code de l'établissement : 755L01

Ville : Saint-Domingue

Pays: République dominicaine

Le barème est un outil pour le classement des candidatures à un poste de détaché et servira de base aux discussions et avis en CCPL. Aucun élément de barème ne pourra être pris en compte sans production de justificatifs.

Le barème constitue l'annexe 1.

Textes de référence :

- Guide AEFE relatif aux commissions consultatives paritaires locales (CCPL) rentrée scolaire 2023 ;
- Instruction Générale pour le Recrutement des personnels Détachés (IGRD) du 18 décembre 2024 ;
- Règlement intérieur de la CCPL du Lycée français de Saint-Domingue.

https://www.aefe.fr/personnels/recrutement-des-detaches-sur-missions-denseignement-deducation-dadministration/conditions

Le barème est composé de trois éléments :

- les priorités de recrutement de l'Agence ;
- des critères fixes de classement ;
- des critères complémentaires de classement définis par la CCPL.

Conformément aux textes cités en référence ci-dessus, avant d'appliquer les critères fixes et complémentaires, les candidats seront prépositionnés au regard des priorités de l'Agence (priorités 1, 2, 3, 4 et 5), leur permettant ainsi d'obtenir une bonification au regard de ces priorités.

Nous procéderons au classement en différenciant 6 catégories de demandeurs par ordre de priorité :

A - PRIORITES DE RECRUTEMENT DE L'AGENCE :

1. PRIORITE 1 : Les titulaires non-détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française, en cours de contrat local, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an au lycée français de Saint-Domingue (ex. TNR). Cette situation s'apprécie à la rentrée 2025.

(Les enseignantes et enseignants de langue relèveront de cette priorité même s'ils exercent une partie de leur service en primaire.)





- 2. PRIORITE 2 : Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration du pays, touchés par une mesure de carte des emplois.
- 3. PRIORITE 3 : Les ex-personnels de droit local (PDL) de l'établissement lauréats de concours et titularisés en France lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement.
 - Les **conjoints des personnels** détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements de l'AEFE (EGD et conventionné), des personnels expatriés du MEAE, y compris ceux nouvellement nommés.

(C'est la notion de conjoint¹ qui doit être retenue et non le statut de celui-ci.)

- 4. PRIORITE 4 : Les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local au lycée français de Saint-Domingue (contrat à temps complet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'une durée minimale de 15 jours ouvrables). Cette situation s'apprécie à la rentrée 2025.
- 5. PRIORITE 5 : Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une mesure de carte des emplois à la rentrée 2025 (dans un autre pays que celui où ils exercent).

B – PRIORITES SECONDAIRES:

6. Toute autre candidature:

Votre demande ne sera pas recevable si vous n'avez pas enseigné à des élèves de primaire, collège ou de lycée prébac depuis plus de 5 ans.

Critères de classement fixes et complémentaires dans le respect des priorités ci-dessus :

1. Critères fixes :

- a) L'échelon
- b) **Les grilles de rendez-vous de carrière** du 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} échelon, le rapport de visite et les comptes rendus de rendez-vous de carrière.
 - La situation des candidats ne disposant que de notes est prise en compte.
- c) Le nombre d'années de contrat local dans l'établissement (pour la priorité 1 et 2) afin de départager d'éventuels candidats dans la même situation.
- d) Les remplacements déjà effectués dans l'établissement.





2. Critères complémentaires liés aux spécificités du poste, au contexte et à la situation de l'établissement :

- Une candidature sera examinée prioritairement en cas de retour après un congé de longue maladie ou d'un congé parental/de formation.
- La <u>candidature</u> sera <u>non prioritaire</u> si vous n'avez pas exercé au moins 2 ans en qualité de titulaire en France ;
- La <u>candidature</u> sera <u>irrecevable</u> si le candidat agent AEFE n'est pas au terme de son détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au MENJ.

Les personnels détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration sont recrutés par la directrice générale de l'AEFE sur proposition du chef d'établissement et après avis de la commission consultative paritaire locale (CCPL).

Les critères de classement sont uniquement fondés sur la qualité professionnelle des candidates et candidats.

La CCPL veille à l'absence de toute discrimination et à l'égalité de traitement des dossiers femmes-hommes.

Si l'administration d'origine accorde le détachement, l'agent est alors détaché sur contrat auprès de l'AEFE qui le rémunère, pour une période de trois ans renouvelable une fois pour une durée identique.

¹ Conjoint au sens strict de l'état civil ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)





Annexe 1 - Barème 2025 pour le recrutement des détachés

Le barème est un outil pour le classement des candidatures à un poste de détaché et servira de base aux discussions et avis en CCPL. Aucun élément de barème ne pourra être pris en compte sans production de pièces justificatives officielles (arrêté, document MEN ou AEFE, attestation, certification).

1 – DISPOSITIONS PRIORITAIRES

	PRIORITES	POINTS
1 - AEFE	Les titulaires non-détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française, en cours de contrat local, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an au lycée français de Saint-Domingue (ex. TNR). Cette situation s'apprécie à la rentrée 2024. (Les enseignantes et enseignants de langue relèveront de cette priorité même s'ils exercent une partie de leur service en primaire.)	600
2 - AEFE	Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration du pays, touchés par une mesure de carte des emplois.	500
	Les ex-personnels de droit local (PDL) de l'établissement lauréats de concours et titularisés en France lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement.	400
3 - AEFE	Les conjoints des personnels détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements de l'AEFE (EGD et conventionné), des personnels expatriés du MEAE, y compris ceux nouvellement nommés. (C'est la notion de conjoint² qui doit être retenue et non le statut de celui-ci.)	300
4 - AEFE	Les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local au lycée français de Saint-Domingue (contrat à temps complet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'une durée minimale de 15 jours ouvrables). Cette situation s'apprécie à la rentrée 2023.	200
5 - AEFE	Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une mesure de carte des emplois à la rentrée 2024 (dans un autre pays que celui où ils exercent).	100
6	Toutes autres candidatures. Votre demande ne sera pas recevable si vous n'avez pas enseigné à des élèves de primaire, collège ou de lycée pré-bac depuis plus de 5 ans.	50

- La <u>candidature</u> sera <u>non prioritaire</u> si vous n'avez pas exercé au moins 2 ans en qualité de titulaire en France ;
- La <u>candidature</u> sera <u>irrecevable</u> si le candidat agent AEFE n'est pas au terme de son détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au MENJ.





2 - CRITERES FIXES DE CLASSEMENT

ANCIENNETE ET NOTATION

	ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC/CE
Ancienneté	Instituteur	0	0	25	25	25	25	25	23	20	15	10	10
	Professeur des écoles	0	0	25	27	30	30	27	23	20	19	17	17
	Certifié / PEGC / PLP	0	0	20	24	26	26	24	20	16	12	12	8
	Agrégé	0	0	16	20	22	22	20	16	12	8	8	4
Notation pédagogique	Instituteur	0	0	60	65	67,5	72,5	77,5	80	82,5	85	87,5	87.5
	Professeur des écoles	0	0	60	62,5	65	70	75	80	85	90	95	95
	Agrégés, Certifié / PEGC / PLP	0	0	65	67,5	70	72,5	75	77,5	80	85	87,5	87,5

² Conjoint au sens strict de l'état civil ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)

Note pédagogique

On ne retiendra que la dernière note officielle (sur 20 en primaire et 60 en secondaire) attribuée au candidat figurant sur l'avis du Ministère de l'Éducation Nationale transmis par le candidat. La note est ramenée sur 100. Maximum 100 points.

Cas particulier:

- En cas d'absence de note pédagogique, une note pédagogique médiane sera appliquée selon le tableau ci-dessus.
- En cas de note pédagogique de plus de 5 ans au 31/08/2020, la note pédagogique moyenne sera appliquée si elle est supérieure à la note de plus de 5 ans.

RDV DE CARRIERE :

1 ^{er} et 2 nd degré	A CONSOLIDER	SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT	EXCELLENT	
6 ^{ème} échelon	0	50	75	100	
8 ^{ème} échelon	0	50	75	100	
9 ^{ème} échelon	0	50	75	100	

Sur décision de la CCPL, les personnels n'ayant pas bénéficié de RDV de carrière pour des raisons administratives dûment justifiées pourront se voir attribuer une note moyenne de 50 points.

NOMBRE D'ANNEE DE CONTRAT LOCAL AU LYCEE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE :

2 points par année – 10 points maximum

REMPLACEMENT EFFECTUE AU LYCEE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE

11 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
0.5 points	1 points	1.5 points	2 points

LYCÉE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE / LICEO FRANCÉS DE SANTO DOMINGO





3 - CRITERES COMPLEMENTAIRES DE CLASSEMENT – sur justificatif uniquement

1 -PRIORIT	E Ancien personnel de retour dans l'établissement	Après un congé de longue maladie		Après un congé parental/formation				
Suivi d'un dispositif d'aide à l'entrée dans le métier ou parcours « Professeurs A Professionnaliser » AEFE								
3	Expérience de formateur ou de conseiller pédagogique				10 points			
	1 an							
4	Expérience dans un établissement du réseau AEFE dont	2 à 3	ans	10 points				
	·		Plus de	Plus de 3 ans				
5	Expérience FLE / FLSco							
6	Habilitation à enseigner l'anglais en 1er degré				5 points			
7	Expérience d'enseignement d'une Discipline Non Lingui	stique			5 points			
8	Expérience d'enseignement en section internationale (SI) et/ou baccalauréat français international (BFI)							
0	Niveau d'espagnol – attestation d'un organisme certifié requise C1 C2							
9								
			Entre	3 et 6 mois	2 points			
10	Pour les professeurs d'espagnol ou d'anglais : Séjour long dans un pays hispanophone et ou anglopho	Entre 6 mois et 1 an		3 points				
	sejour long dans an pays inspanophone et ou ungiophio	Plus	d'un an	4 points				
11	Certification complémentaire (langue étrangère, DNL, options du secondaire, CAFIPEMF 1er degré, CAFFA 2 nd degré, CAPSAIS/CAPA-SH/CAPPEI, etc.)							
12	Projet d'établissement : gestion d'un projet pédagogique ou transversal d'importance							
13	Mission Particulière en 1 ^{er} et/ou second degré (IMP)							
14	Implication dans la concertation et la réalisation de projets interdegrés							
15	Formation professionnelle certifiante : MOOC, DU							
16	Formation professionnelle AEFE avec attestation							
17	Compétences numériques certifiées : C2I2E, PIX							
18	Examen du dossier par les membres de la CCPL – si très favorable							